



ADHÉSION

à la

CAISSE DES ÉCOLES

2024 / 2025

NOS MISSIONS

- **Organiser les Accueils Collectifs de Mineurs** les mercredis ainsi que les petites et grandes vacances scolaires.
- **Organiser les séjours de vacances avec hébergement.**
- **Piloter le Programme de Réussite Éducative.**
- **Verser une subvention aux Coopératives des Écoles Maternelles et Élémentaires** pour suppléer les familles dans la participation rencontrée à chaque rentrée scolaire et améliorer le fonctionnement pédagogique de chaque école.
- **Fournir aux élèves des écoles du primaire les livres, les fournitures scolaires, et le matériel pédagogique.**

LA CAISSE DES ÉCOLES EST ADMINISTRÉE PAR UN COMITÉ DIRECTEUR COMPRENANT :

- **Madame Le Maire**, Président de Droit
- **Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale**
- **Le représentant de Monsieur Le Préfet**
- **Cinq Conseillers Municipaux** (Membres élus du Conseil Municipal de la Ville)
- **Six Membres élus par les adhérents** (Membres élus pour 3 ans)

Vous pouvez faire appel à eux en les contactant au 06 03 17 91 68

Aujourd'hui, il est fait appel à vous pour rejoindre la Caisse des Écoles en tant qu'adhérents, pour l'aider à poursuivre ses actions en direction de plusieurs milliers de familles.

POURQUOI ADHÉRER ?

- Vous élisez 6 membres représentants des adhérents du Comité de la Caisse des Écoles.
- Vous pouvez proposer votre candidature au Comité de la Caisse des Écoles.
- L'adhésion est gratuite, vous pouvez également faire un don.
- Vous participez à des sorties famille.

POUR ADHÉRER

ENVOYER LE BULLETIN D'ADHÉSION DÛMENT REMPLI À LA CAISSE DES ÉCOLES PAR MAIL À SANDRINE.MACIA@LA-SEYNE.FR

Une seule adhésion par famille.

Dans une démarche écologique, nous privilégions l'envoi de votre carte de membre par mail.

La Caisse des écoles, réputée responsable de traitement, collecte vos données afin d'assurer votre adhésion et de vous adresser les éléments nécessaires à l'élection des membres du Conseil d'administration. La base légale de ce traitement est l'exécution du contrat d'adhésion.

Vos données, conservées dans des conditions aptes à assurer leur confidentialité et leur sécurité, sont conservées en base active le temps de l'année, puis 5 ans en base intermédiaire.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO), à cette adresse : dpo@la-seyne.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

BULLETIN D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024 / 2025

NOM ET PRÉNOM DU PARENT (Carte au nom d'un seul parent) :

ADRESSE DU PARENT :

NOM(S) ET PRÉNOM(S) DE(S) L'ENFANT(S) :

ÉCOLE en 2024 / 2025 :

CLASSE en 2024 / 2025 :

MAIL :

Je souhaite faire un don* à la caisse des écoles de La Seyne-sur-Mer, je joins un chèque d'un montant de _____ €, libellé à l'ordre du **Trésor Public**.

*Les dons à la Caisse des Écoles sont déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du total des versements, dans la limite de 20% du revenu imposable du foyer. Un justificatif vous sera adressé.

DATE :

SIGNATURE :